



Le Bicentenaire 2014 est dans l'air



A vos agendas! Les 12, 13 et 14 septembre 2014... Trois jours phares qui battront au rythme de toute une série d'événements pour marquer le Bicentenaire 2014, 200^e anniversaire de l'entrée du canton de Neuchâtel dans la Confédération.

Pour concocter le programme des festivités, un concours a été lancé sous forme d'un appel à projets. Le succès a été au rendez-vous puisque pas moins de 55 dossiers ont été soumis à un jury présidé par la conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti. Lors de la sélection des vingt dossiers retenus est clairement apparu un fil rouge, celui de la prédominance de projets émanant des vallées du canton. Ainsi, les lieux principaux des festivités seront les communes de Val-de-Travers et de Val-de-Ruz, à Môtiers et à Cernier (sur le site d'Evologia).

Riche, diversifié et ouvert à tous les publics, le programme du Bicentenaire 2014 promet des rendez-vous musicaux, artistiques, cinématographiques, gourmands (avec notamment un Festin du Bicentenaire), sportifs, jeunesse et nature, sans oublier un somptueux spectacle pyro-mélodique concocté par les frères Guinand, mondialement reconnus pour leur art en la matière, qui aura la particularité d'être présenté simultanément au soir du 13 septembre à Môtiers et à Cernier.

Si vous souhaitez conserver un souvenir de cette manifestation, la médaille commémorative du Bicentenaire est en vente, dans la limite des stocks disponibles, au guichet de Cernier au prix de CHF 20.-.

A Evologia, quelque 250 enfants viennent de planter des petites graines qui, suivies tout au long de ces prochains mois, feront naître des légumes oubliés et proposés lors de la Fête. Aux aînés, à leur tour, de «planter» trois petites croix dans leurs agendas, les 12, 13 et 14 septembre.

Armand Blaser, conseiller communal

Actualités

Chauffage à distance – état de situation

Le projet de chauffage à distance (CAD) Cernier-Fontainemelon est en cours de concrétisation. Les diverses démarches en vue de la modification du plan et du règlement du plan spécial de la zone d'activités mixtes (ZAM) sont en cours. Les plans de la chaufferie seront prochainement déposés à l'administration de l'urbanisme qui les mettra à l'enquête publique ce printemps.

Les premiers travaux se dérouleront à partir du mois d'avril dans les secteurs Bois Noir–Les Monts et route de Neuchâtel où le CAD profitera du chantier de la réfection de la route pour poser les conduites dans les fouilles, cela en vue du raccordement des immeubles. Une première série de contrats a déjà été adressée aux futurs clients et un deuxième envoi est prévu sous peu.

Un dossier est en cours d'évaluation auprès de l'Office fédéral de l'environnement et de la Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO² (KliK), qui a pour but d'encourager financièrement des projets en Suisse qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi de manière active à une protection durable du climat.

Le Comité de pilotage, où la Commune est représentée par MM. François Cuhe, conseiller communal et Raymond Huguenin, administrateur en charge de l'énergie, se réunit régulièrement pour traiter des affaires courantes et suivre la création de la société de construction sur le plan juridique.

L'administration de l'énergie reste à disposition au 032 886 56 81 ou à l'adresse energie.val-de-ruz@ne.ch.

Fermeture de routes

Pour rappel, d'importants travaux forestiers visant à renforcer le rôle protecteur de la forêt et à éviter les chutes de pierres, nécessitent par mesure de sécurité la fermeture de la route cantonale reliant Chézard-Saint-Martin aux Vieux-Prés,

du lundi 14 avril au vendredi 25 avril 2014 de 07h30 à 17h30.

L'accès aux Vieux-Prés se fera par le chemin du Sapet à Dombresson.

Le service de ramassage des ordures ménagères est assuré selon l'horaire habituel pendant cette fermeture.

Offres d'emploi

La Commune de Val-de-Ruz met au concours:

- **plusieurs postes de garde-bain pour la piscine d'Engollon, contrat à l'heure pour une durée déterminée allant du 17 mai au 9 septembre 2014 environ;**

- **un poste de concierge polyvalent pour le complexe éducatif et sportif du village de Coffrane (à 65 %).**

Si vous avez envie de participer activement à la bonne marche de notre Commune, veuillez consulter les annonces complètes sur www.commune-val-de-ruz.ch et postuler uniquement par courriel à rh.val-de-ruz@ne.ch.

Votations fédérales et cantonale

En date du 18 mai 2014, le peuple est appelé aux urnes pour quatre objets fédéraux:

- arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base (contre-projet direct à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille» qui a été retirée);
 - initiative populaire «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants»;
 - initiative populaire «Pour la protection de salaires équitables (initiative sur les salaires minimums)»;
 - loi fédérale sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen.
- Le même jour, le peuple se prononcera sur un objet cantonal:
- initiative populaire «Avenir des Crêtes: au peuple de décider!» et le contre-projet du Grand Conseil.

Nous rappelons ici les possibilités offertes au citoyen pour lui permettre l'exercice du droit de vote:

- vote par correspondance par voie postale (dépôt de l'enveloppe en courrier B jusqu'au mardi précédent la votation, ensuite par courrier A jusqu'au vendredi, heure de fermeture du bureau de poste ou levée de boîte aux lettres);
- vote par correspondance par dépôt dans les boîtes aux lettres communales. Les deux villages desservis par un guichet sont équipés d'une boîte sécurisée, relevée régulièrement jusqu'au dimanche du jour de la votation à 10h00;
- vote par le Guichet unique jusqu'au samedi midi;
- vote au bureau électoral unique à Cernier, rue de l'Épervier 6, le dimanche dès 10h00 jusqu'à midi;
- vote au domicile sur demande jusqu'au dimanche 11h00, pour les personnes malades ou handicapées.

L'administration du contrôle des habitants établit volontiers les demandes de contrat au Guichet unique directement aux bureaux de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane, sur présentation d'une pièce d'identité valable.

Important: à chaque votation, nous devons écarter une cinquantaine d'enveloppes de votes, car les cartes d'électeurs se trouvent à l'intérieur de l'enveloppe de vote avec les bulletins et non à part, dans l'enveloppe de transmission.

Pour toute question: contrôle-des-habitants.val-de-ruz@ne.ch ou 032 886 56 23.

Vie pratique

Police des chiens - informations

A Val-de-Ruz, la facturation de la taxe des chiens s'effectue déjà selon les données contenues dans le fichier fédéral ANIS, ce qui est conforme à la loi révisée sur la police des chiens qui sera soumise au Grand Conseil. Nous rappelons que les détenteurs d'animaux sont responsables de l'annonce des mutations (changement de détenteur, déménagement, décès).

La loi cantonale sur la faune sauvage stipule que les chiens doivent être tenus en laisse en forêt entre le 15 avril et le 30 juin. Elle précise que les animaux domestiques ne doivent pas déranger la faune sauvage, qu'il est interdit de laisser son chien errer, poursuivre ou chasser des animaux sauvages. Pour rappel, il est également interdit de pénétrer sur les champs et prés durant la période de culture, soit généralement du 15 avril au 15 octobre.

Vous trouverez aux guichets de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane un distributeur personnel pour sachets à crottes de chiens muni de deux recharges au prix de CHF 10.-. Cet accessoire permet de ramasser les crottes en dehors des zones couvertes par des distributeurs fixes.

Faire du vélo en toute sécurité

A la fois moyen de locomotion et équipement sportif, économique et écologique, le vélo séduit plus de trois millions de personnes en Suisse. Le vélo électrique est, lui aussi, de plus en plus utilisé. Malheureusement, chaque année, plus de 800 cyclistes sont grièvement blessés et quelques 35 autres perdent la vie à la suite d'un accident de la circulation.

Quelques conseils pour pédaler en toute sécurité:

- équipez votre vélo conformément à la loi. Il est particulièrement important d'être visible de nuit, au crépuscule et en cas de brouillard ou de pluie;
- portez un casque cycliste bien adapté à votre tête et conforme à la norme EN 1078;
- avant d'obliquer, aux croisements et aux débouchés, assurez-vous que les autres usagers de la route vous voient et surtout, gardez l'œil ouvert.

Conseils supplémentaires pour les utilisateurs de vélos électriques:

- choisissez un vélo avec une assistance électrique au pédalage qui corresponde à vos capacités. Si vous transformez votre vélo en vélo électrique, pensez à la charge supplémentaire. Faites-vous conseiller par un spécialiste;
- soyez conscient du fait que la distance de freinage est plus longue, surtout si vous transportez des enfants;
- les autres usagers de la route sous-estiment la vitesse des vélos électriques, roulez donc de manière défensive. De plus, vous serez mieux perceptible si les feux de votre vélo sont allumés.

Plus d'informations sur www.bpa.ch



Rentrées tardives en toute sécurité

La Commune de Val-de-Ruz met à disposition de sa population des carnets de billets pour le Noctabus à prix avantageux. Ces billets sont disponibles au prix de CHF 35.- pour 6 courses auprès du bureau communal de Cernier pendant les heures d'ouverture des guichets.

Le Noctabus dessert la presque totalité des villages de la Commune les nuits du vendredi et du samedi, à l'exception de

Boudevilliers qui est desservi par le Noctamrun et du Pâquier qui ne peut pas être relié en raison de l'absence de ligne de transports publics.

Trois bus partent à 03h00 du matin de la place Pury:

- 1) le premier dessert l'itinéraire suivant: Les Acacias, Fenin, Vilars, Saules, Savagnier, Dombresson, Villiers, Chézard-Saint-Martin, Cernier, Fontainemelon, Les Hauts-Geneveys, Fontaines et Engollon;
- 2) le deuxième passe par Valangin, Les Geneveys-sur-Coffrane, Coffrane et Montmollin avant de poursuivre sur le Val-de-Travers;
- 3) le troisième concerne les habitants de Boudevilliers. Pour ce trajet, les billets sont disponibles uniquement dans les distributeurs de transN, au prix de CHF 7.- la course.



Carte journalière Commune

La Commune de Val-de-Ruz est en possession de six abonnements journaliers CFF qu'elle met à disposition des habitants pour le prix de CHF 40.- l'unité.

La carte journalière donne droit à un nombre illimité de courses en 2° classe sur les lignes du rayon de validité de l'abonnement général.

Les cartes peuvent être réservées, même plusieurs semaines à l'avance, auprès de l'administration communale, rue de l'Epervier 6 à Cernier, pendant les heures d'ouverture des guichets ou par téléphone au 032 886 56 23. Elles doivent être retirées dans les 48h dès leur réservation, faute de quoi elles seront remises en vente.

Les disponibilités peuvent être consultées sur le site internet de la Commune.

Principaux services communaux

Bureau communal de Cernier
Epervier 6, 2053 Cernier

Contrôle des habitants et état civil	032 886 56 23
Gérance du patrimoine	032 886 56 28
Sports-loisirs-culture	032 886 56 33

Bureau communal des Geneveys-sur-Coffrane
Charles-l'Éplatténier 1, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane

Eaux et environnement	032 886 46 40
Urbanisme et aménagements	032 886 56 21
Sécurité	032 886 56 32
Travaux publics et déchets	032 886 56 35

Prévoyance sociale
Epervier 4, 2053 Cernier

Agence AVS-AI	032 886 57 03
Antenne Accord	032 886 57 01
Guichet social régional	032 886 56 95

Manifestations

Cinéma «Connaissance du Monde» à Fontainemelon le mercredi 23 avril 2014 à 20h00

Dans le cadre du partenariat qui nous lie avec «Connaissance du Monde», nous avons le plaisir d'annoncer la projection du film d'Olivier Hour «La Corse – joyau de la Méditerranée» le mercredi 23 avril 2014 à 20h00 à la salle de spectacles de Fontainemelon. Vente des billets à l'entrée de la salle. Informations sous www.connaissancedumonde.com.

La saison estivale sera bientôt de retour. Pensez à commander votre abonnement à prix réduit.

ABONNEMENT DECOUVERTE 2014

**** grande nouveauté ** : ces abonnements permettront aux bénéficiaires de se rendre gratuitement, du 17 mai au 19 décembre 2014, dans les deux autres piscines communales situées à Cernier (la Fontenelle) et aux Geneveys-sur-Coffrane (centre sportif).**

BULLETIN DE COMMANDE & TARIFS *prévente abonnement découverte 2014*				
Abonnements 2014 avec photo	Tarifs Val-de-Ruz	Nombre Val-de-Ruz	Tarifs hors Val-de-Ruz	Nombre hors Val-de-Ruz
Abonnement de saison adulte	CHF 95.00		CHF 115.00	
Abonnement de saison AVS	CHF 80.00		CHF 90.00	
Abonnement de saison enfant	CHF 50.00		CHF 55.00	
Abonnement de saison étudiant / apprenti	CHF 75.00		CHF 85.00	
Abonnement familial de saison :				
• 1 adulte – 1 enfant (jusqu'à 16 ans)	CHF 115.00		CHF 140.00	
• 1 adulte – 2 enfants (jusqu'à 16 ans)	CHF 140.00		CHF 170.00	
• 2 adultes – 1 enfant (jusqu'à 16 ans)	CHF 190.00		CHF 210.00	
• 2 adultes – 2 enfants (jusqu'à 16 ans)	CHF 200.00		CHF 230.00	
• 3 ^e enfant et suivants, par enfant	CHF 20.00		CHF 20.00	
Délai de commande et validité de l'offre : 30 avril 2014				
COORDONNEES POUR FACTURATION				
Nom :		Prénom :		
Adresse :		Localité :		
No de tél. :		Email :		

- **Commandes par :**
 - Email : loisirs.val-de-ruz@ne.ch
 - Courrier : Commune de Val-de-Ruz, Service des sports et loisirs, Epervier 6, 2053 Cernier
- **Les abonnements seront établis lors de votre 1^{ère} visite à la piscine d'Engollon, contre présentation du justificatif de paiement.**